



Date de convocation : 04/04/2022
Conseillers en exercice : 14
Quorum : 8
Présent(s) : 8
Pouvoir(s) : 2

Nom	Présent(e)	Absent(e) excusé(e)	Absent(e)
RÉGNIER Camille, maire	x		
FERRAND Christian, 1° adjoint	x		
DUMARTEREY Ana-Paula, 2° adjointe	x		
MARION Alain, 3° adjoint		x	
ZUCCOLO Christèle, 4° adjointe	x		
GROSSELIN Hélène	x		
FERRARIS Patrick		x	
MINCHIN Stéphane	x		
JULIA Olivier	x		
BOLDI Ingrid		x	
DUBOIS Céline		x	
IBANEZ Nathalie		x	
AUDOUAL Mickaël	x		
RIMBOD Sébastien		x	

Secrétaire de séance : Ana-Paula DUMARTEREY

Pouvoirs :

- Alain MARION a donné pouvoir à Camille RÉGNIER
- Ingrid BOLDI a donné pouvoir à Ana-Paula DUMARTEREY

La séance débute à 20 h 00, sous la présidence de Christian FERRAND en attendant l'arrivée de Mme le maire. Contrairement aux habitudes, la réunion commence par les dossiers en cours et se poursuivra par les délibérations lorsque le quorum sera atteint.

Les procès-verbaux des séances des 23 mars et 12 avril 2022 sont approuvés à l'unanimité des présents.

DOSSIERS EN COURS

Limitation de vitesse en agglomération

Cette discussion fait suite à la réunion du 26 janvier 2022 au cours de laquelle le sujet avait été évoqué.

Ana-Paula DUMARTEREY informe qu'Ingrid BOLDI souhaite une limitation de vitesse sur l'ensemble des voies du village.

Christian FERRAND précise qu'il ne faut pas oublier la Rue du Ver et Stéphane MINCHIN pense également à Rue de la Croze en raison des futures constructions qui déboucheront sur cette rue.

Stéphane MINCHIN demande quel est l'objectif réel de cette éventuelle limitation.

Olivier JULIA, d'après lui, informe que les personnes qui ne respectent pas la limitation de vitesse à 50 km/h ne respecteront pas plus une limitation à 30 km/h. Il faudra prévoir un certain nombre de panneaux, ce qui engendrera un certain coût pour la commune, avec un double effet négatif vis-à-vis de la population : on n'arrête pas de dire que le budget est très serré et comme il l'a dit, la limitation ne sera certainement pas respectée. Il faudra demander des devis : pour les panneaux et pour le marquage au sol.

Stéphane MINCHIN pense que le seul moyen de faire ralentir les véhicules est l'installation d'obstacles (ralentisseurs).

Christèle ZUCCOLO attire l'attention des élus au sujet des engins agricoles.

Mme le maire donne pour exemple la commune de MORESTEL qui a décidé de limiter son centre-ville à 30 km/h et où la vitesse a effectivement diminué.

Mickaël AUDOUAL rappelle les discussions à propos d'un sens unique de circulation au centre du village, ce à quoi Ana-Paula DUMARTEREY et Christèle ZUCCOLO font remarquer que les automobilistes se sentiront plus en sécurité et rouleront de ce fait plus vite.

Stéphane MINCHIN propose qu'un programme pluriannuel de sécurité routière soit établi.

Mickaël AUDOUAL propose également l'installation d'un radar pédagogique. Christian FERRAND précise qu'il existe des radars avec enregistrement des plaques minéralogiques des véhicules. Il précise également que les communes peuvent être subventionnées pour l'acquisition de radars.

Bureau de vote législatives 2022

Mme le maire rappelle que les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022.

Les élus établissent le tour de garde du bureau de vote pour les deux tours.

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement de l'Espace Lucien Martin

Mme le maire expose que les sociétés PLAYGONES et VAL ont été rencontrées mardi 10 mai 2022.

Le démarrage des travaux est prévu lundi 16 mai 2022, par l'entreprise VAL qui débutera par la structure City Stade, puis continuera par la pyramide, l'atrium et terminera par le Pumptrack. Ces travaux devraient durer environ 3 semaines. La pose des jeux sera effectuée ensuite par la société PLAYGONES. La partie cheminement sera réalisée ensuite par l'entreprise VAL (prévision de fin de travaux : courant juin 2022).

La plantation des arbres sera réalisée courant octobre 2022.

Christian FERRAND rappelle le concours de boules, sur le terrain prévu à cet effet, le 18 mai 2022. Mme le maire précise que l'entreprise a été prévenue.

Matinée de l'environnement du 07 mai 2022

Mme le maire fait le point sur cette manifestation. Le beau temps était au rendez-vous et de nombreux exposants étaient présents.

Elle remercie Nathalie IBANEZ et toute la commission « environnement » pour l'organisation de cette matinée.

Une trentaine de personnes étaient présente pour le ramassage des déchets le long des voies. Il y avait peu d'élus, mais chacun fait comme il peut.

Inauguration de l'école de CREYS le 07 mai 2022

Mme le maire s'est rendue à l'invitation de M. le maire de CREYS, où Lucie-Maeva LIANDRAT l'a rejointe.

Elles ont rencontré la sénatrice et la députée avec lesquelles elles ont bien échangé.

Cérémonie du 8 mai 2022

Mme le maire explique que malgré quelques petits problèmes techniques (micro), la cérémonie s'est bien passée. Elle regrette que peu de vignolais étaient présents. Les parents de Jeunes Sapeurs-Pompiers étaient plus nombreux. Elle remercie l'école de musique et les organisateurs de cette cérémonie.

Olivier JULIA précise qu'il devient difficile d'attirer du monde car les gens ne se sentent pas concernés.

Ana-Paula DUMARTEREY pense que le public sera plus nombreux lorsque le conseil municipal d'enfants sera créé.

Mme le maire précise que dorénavant, le porte-drapeau de la commune de SAINT-CHEF sera présent aux cérémonies à VIGNIEU. Elle souhaite également que la commission « affaires scolaires » rencontre les enseignants au sujet de la présence des enfants lors des cérémonies.

Visite de la fonderie de cloches PACCARD à ANNECY

Mme le maire informe qu'elle s'est rendue à la journée portes ouvertes avec Christian FERRAND.

Visite très intéressante, à la découverte du métier de campaniste.

Des aides financières existent pour ce qui a rapport au patrimoine.

Il est nécessaire de vérifier si le contrôle électrique de l'église est effectué, y compris pour les cloches.

Christian FERRAND dit que rien n'est fait pour l'entretien du clocher dans sa généralité. Seule l'électricité a été contrôlée et il a demandé un diagnostic.

Cécile MARGERIT, secrétaire, précise que la vérification des installations électriques de l'église est effectuée régulièrement et réglementairement par BUREAU VERITAS.

DELIBERATIONS

N° 12/2022	Servitude de passage de canalisations électriques souterraines – Parcelle A 1305 (lieu-dit Chapeau Cornu)
------------	---

Mme le maire rappelle aux membres du conseil municipal la convention signée le 21 février 2020 entre la société ENEDIS et le maire de la commune de VIGNIEU, autorisé par délibération n° 01/2020 du 20 février 2020, pour constituer des servitudes de passage de canalisations électriques souterraines, ainsi que d'accès des agents ENEDIS, de non-aedificandi, de pose et passage des divers accessoires nécessaires à l'installation, au profit de tout fonds dominant appartenant à la société ENEDIS (anciennement Electricité Réseau Distribution France), société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE Cedex (92079) 34 place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000).

Il résulte de cette convention que ces droits seraient consentis sur la parcelle Section A n° 1305, lieu-dit Chapeau Cornu appartenant à la commune de VIGNIEU, moyennant une indemnités de 15,00 €.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et, pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « mandant ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine ROGRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après « mandataire »), à l'effet de :

- procéder à la signature de tout acte constituant ces servitudes ou droits réels de jouissance spéciale aux charges, conditions, indemnités prévues dans la convention ou à défaut, aux charges, conditions et indemnités que le mandataire estimera convenables, stipuler que l'acte sera établi conformément au droit commun des servitudes conventionnelles, et en cas de litige, lier à ce titre l'interprétation du juge par application de l'article 12 du code de procédure civile pour éviter toute contestation ;
- requérir la publicité foncière ;
- faire toutes les déclaration ;

Le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du mandant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le mandant déclara déroger aux dispositions de l'article 1161 du code civil, en autorisant le mandataire de représenter plusieurs parties au contrat, même en opposition d'intérêts.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour

AUTORISE Mme le maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou, pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières

N° 13/2021	Renforcement BT Poste Les Ayes – Projet travaux et plan de financement (TE38 affaire n° 19-004-546)
------------	---

Madame le maire expose que suite à la demande de la commune, Territoire d'Energie Isère (TE38) dès que les financements seront acquis, les travaux objets de l'opération intitulée « Renforcement BT Poste Les Ayes - affaire n° 19-004-546 - ».

TE38 – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Après étude, le plan de financement est le suivant :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à	173 349,00 €
Montant total de financement externe s'élève à	173 349,00 €

Participation aux frais du TE38	0,00 €
Contribution prévisionnelle aux investissements	0,00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- Prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif,
- Prendre acte de la contribution correspondante à TE38

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Mme le maire et après en avoir délibéré, par 10 voix pour

PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel	173 349,00 €
Financement externe	173 349,00 €
Participation prévisionnelle (frais TE38 + contribution aux investissements)	0,00 €

PREND ACTE de la participation de la commune aux frais du TE38 d'un montant de **0,00 €**.

PREND ACTE de la contribution de la commune aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de **0,00 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

N° 14/2021	Demande de subvention complémentaire au Département pour actions 2022 – ENS de la dune sableuse des Mémoires
-------------------	---

Mme le maire rappelle que par délibération n° 04/2022 en date du 23 mars 2022, le conseil municipal demandait au Département une subvention pour la réalisation d'actions en 2022 sur l'Espace Naturels Sensible (ENS) de la dune sableuse des Mémoires.

Il y a lieu de préciser aujourd'hui le montant du devis établi par OSEZ NATURE, à savoir un coût H.T. de **880,00 €** pour les travaux suivants : reprise de la barrière mobile, coupe de la renouée qui sort de la bâche et calfeutrage des trous avec scotch large et arrachage renouée autour de la bâche, finir d'écorcier un robinier qui n'était écorcé que partiellement et est en train de repartir, pose de 3-4 m de ganivelle au-dessus de la "falaise" (où le fil barbelé est abîmé) et arrachage des jeunes pousses de robinier en contre-bas de la falaise

Mme le maire demande donc aux élus de se prononcer sur le devis présenté pouvant faire l'objet d'une demande de subvention complémentaire.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, par 10 voix pour

SOLLICITE une aide financière complémentaire du Département pour la réalisation des actions telles que proposées par Mme le maire, pour un coût total H.T. de **880,00 €**

CHARGE Mme le maire de transmettre au Département l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

N° 15/2021	Approbation du plan communal de sauvegarde
-------------------	---

Mme le maire expose que la commune de VIGNIEU s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de la société GERISK, en concertation avec la commission communale « DICRIM – PCS ».

A ce jour, ce document conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civil du 13 août 2004 et de ses décrets d'application est prêt.

Mme le maire demande aux élus de donner leur avis quant à ce Plan Communal de Sauvegarde, sachant que ce dernier fera l'objet de mises à jour régulières.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, par 10 voix pour

APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde

CHARGE Mme le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce PCS

Débat avant le vote de la délibération n° 15

Stéphane MINCHIN organisera une rencontre avec toutes les personnes nommées dans le PCS, probablement autour le 22 juin 2022 à 20 h 00. Il se charge de contacter tous les intéressés.

QUESTIONS OU REMARQUES DES ELUS

Christèle ZUCCOLO signale le danger (visibilité restreinte) à cause de l'accotement non entretenu au carrefour du Mollard Varnet

Mme le maire informe qu'un incendie d'habitation a eu lieu Impasse Dessus la Combe mardi 10 mai 2022 et remercie Ana-Paula DUMARTEREY qui s'est rendue sur les lieux.

Olivier JULIA fait remarquer que le 18 mai 2022, les salles de l'Espace Lucien MARTIN ont été attribuées à l'Amicale Boules pour l'organisation de son concours, alors que l'une de ces salles est occupée le mercredi par l'association Passion Peinture. Il fait part du sentiment de cette association d'être moins importante que les autres associations vignolaises. Il demande d'essayer d'être attentif au planning de réservation des salles afin de ne léser personne.

Mme le maire répond que Passion Peinture n'est absolument pas moins importante que les autres associations. De plus, cette manifestation de l'Amicale boules n'arrive qu'une fois par an. Il faut effectivement améliorer la communication.

Mme le maire informe que la prochaine réunion du conseil municipal est programmée le jeudi 16 juin 2022 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, d'un commun accord, la séance est levée à 21 h 35.

La(le) secrétaire de séance,
Ana-Paula DUMARTEREY

Vu, Mme le maire



